



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 février 2023**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 09

Absents/Excusés : 05

Procurations : 02

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

**Conseillers municipaux présents** : CHASSAGNE Eric, QUEVAL-QUIGNON Florence, ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, MAYER Joëlle, SCHEID Eric, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LE GOFF Yannick,

**Conseillers municipaux absents / excusés** : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, MATHIOTTE Patrick (*départ en cours de séance*),

Procurations : LASSIGNARDIE Céline à QUEVAL-QUIGNON Florence, CHAPALAIN Christian à LEONIDAS Christophe,

**Secrétaire de séance** : ROUX Sonia

**Date de convocation du conseil municipal** : 13 février 2023

*Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.*

**CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS N°DEL-2023-02-013**

*Complète et remplace la délibération N°2018-03-03*

Entendu l'exposé du Bureau, mandaté par délibération N° DEL-2022-12-005, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Où le rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer les tarifs des concessions, dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- supprime les concessions cinquantenaires,
- dit que les concessions seront trentenaires,
- fixe les prix des différentes concessions en fonction du cimetière choisi,
- précise que les forfaits de travaux sont inchangés et les modifications sont d'application immédiate,
- ajoute que le tableau annexé ci-après récapitule l'ensemble des tarifs et remplace toutes délibérations tarifaires précédentes,

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

**Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

Le Maire, ERIC CHASSAGNE





**Annexe à la délibération N°DEL-2023-02-013**

**Tarifs cimetièrre fixés délibération du conseil municipal du 24/02/2023**

<b>CONCESSIONS</b>			
Concession 30 ans	Cimetière C	41.00€/m <sup>2</sup> soit 1.50 x 2.80	172.20€
Concession 30 ans	Cimetière C	41.00€/m <sup>2</sup> soit 2.20 x 2.80	252.56€
Concession 30 ans	Cimetière A B	en terre ou avec entourage	84€/m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	Cimetière A B	avec tombale béton ou pierre	140€/m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	Cimetière A B	avec tombale marbre	240€/m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	Cimetière A B	avec caveau béton/pierre petit	1000€
Concession 30 ans	Cimetière A B	avec caveau béton/pierre moyen	2000€
Concession 30 ans	Cimetière A B	avec grand caveau ou historique	3000€
<b>Caveau d'attente (attention cercueil hermétique)</b>			
La demande doit préciser la durée exacte du dépôt du corps :			
<i>Si la durée du dépôt excède six jours, le corps est placé dans un cercueil hermétique</i>			
Caveau d'attente moins de 3 mois	16.60€/mois	Caveau d'attente de 3 à 6 mois	33.60€/mois
<b>TRAVAUX</b>			
<b>Caution travaux obligatoire 300.00€</b>			
Forfait petits travaux	31.00€	Forfait gros travaux et creusement	56.50€
<b>CAVURNES 30 ans</b>			
Cave-urne 50x50 et plaque granit (convention)	600.00€	Cave-urne 60x60 et plaque granit (convention)	700.00€
Concession trentenaire 70x70	50.00€	Concession trentenaire 70x70	50.00€
<b>Petites caves-urnes = 650.00€</b>		<b>Grandes caves-urnes = 750.00€</b>	
<b>JARDIN SOUVENIR Dispersion des cendres</b>			
Plaque vierge 93 x 40 mm Facultative au choix de la famille Gravure et pose par la commune			45.00€
<b>Case d'attente 3 urnes (sans plaque)</b>			
Case d'attente moins de 6 mois (forfait)	50€	Case d'attente de 6 mois à moins d'1 an (forfait)	100€
Case d'attente d'1 à 2 ans (forfait)	150€	au-delà la case sera facturée pour une durée de 15 ans, sans plaque	
<b>COLUMBARIUM</b>			
Case columbarium 15 ans Sans plaque ni gravure	350.00€	Case columbarium 30 ans Sans plaque ni gravure	750.00€
Facultatif plaque de porte 7 x 28 cm avec gravure à la charge de la commune et pose 70.00€			
<b>ACHAT ORNEMENTS</b>			
croix simple en fer	150€	avec support pierre	+ 150€
croix seule en pierre	350€	avec support pierre	+ 150€
grande croix en pierre avec socle = 500€			

*Ce tableau remplace toutes délibérations tarifaires précédentes, Délibération approuvée à l'unanimité.*

*Pour copie conforme. Le Maire, ERIC CHASSAGNE*



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa transmission aux services de l'État, le cas échéant.*